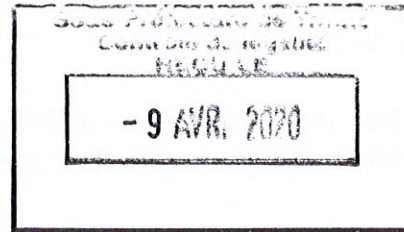




République Française
Département de la Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 DECEMBRE 2016**

**Présidence : Alfred MONTHIEUX
Date de convocation : 24 Novembre 2016
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre d'élus au début de la séance : 08
Nombre d'élus arrivés en cours de séance : 00
Nombre d'élus partis en cours de séance : 00
Nombre d'élus présents pour ce point : 08**



Extrait n° : BC 05-12-2016/185

Date de Publication : 09 AVR. 2020

Objet : Signature du Contrat de Rivière du Galion.

ETAIENT PRESENTS :

Alfred MONTHIEUX, Jean-Frantz CAUVER, Christian VERNEUIL, Thierry MARECHAL, Joseph PERASTE, Norbert MONSTIN, René VATENAR, Monique AUDINAY.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Germain DUTON, Gilbert COUTURIER, Joachim BOUQUETY, Félix ISMAIN, Lucien SALIBER, Belfort BIROTA, Sainte-Rose CAKIN.

Le Bureau Communautaire,

Vu le code général des Collectivités territoriales

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

Vu l'arrêté du Préfet de Martinique n° 07-3906 du 03 décembre 2007, portant création du Comité de rivière du Galion ;

Vu l'arrêté du Préfet n°09-04334 du 23 novembre 2009, portant modification de l'arrêté n°07-3906 modifiant la structure porteuse du Contrat de rivière du Galion ;

Vu l'arrêté du préfet n°2015093-0002 du 03 avril 2015, portant modification de l'arrêté n°07-3906, modifiant la composition du Comité de rivière du Galion et prenant en compte la dénomination de la structure porteuse la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique ;

Vu la circulaire du 30 janvier 2004 relative aux contrats de rivière et de baie ;

Vu la délibération du Comité de bassin de la Martinique n°2016-04 du 12 avril 2016, après examen du dossier qui leur est présenté, émettant un avis favorable à l'agrément du Contrat de rivière du Galion ;

Vu la délibération du Comité de bassin de la Martinique n°2007-4 du 12 juillet 2007, donnant l'agrément au dossier de candidature du Contrat de rivière du Galion ;

Vu l'extrait du procès-verbal du Conseil syndical du Syndicat des Communes du Nord-Atlantique (SCNA) du 11 septembre 2008, se dessaisissant en tant que structure porteuse du Contrat de rivière du Galion ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté des Communes du Nord de la Martinique (CCNM) n° C-24-04-2009/08 du 24 avril 2009, acceptant d'être la structure porteuse du Contrat de rivière du Galion ;

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Martinique (SDAGE) approuvé le 07 août 2002 par le Préfet coordinateur de bassin ;

Vu l'approbation du programme d'actions du Contrat de rivière du Galion par le Comité de rivière du Galion, lors de sa séance plénière du 07 octobre 2015 ;

Vu la Révision du SDAGE de la Martinique de décembre 2015.

Considérant la présentation du Contrat de rivière du Galion par le Président du Comité de rivière du Galion, en séance du Bureau Communautaire du 18 septembre 2015, répondant à cinq enjeux identifiés desquels se déclinent 15 objectifs présentés ci-après, et traduits en actions opérationnelles à réaliser sur une période de 05 ans :

Volets		Objectifs	
A	Réduire les flux de pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux	1	Améliorer les performances de l'assainissement des eaux usées
		2	Limitier les effets des flux de ruissellement des eaux pluviales
		3	Maîtriser les pollutions diffuses d'origine agricole
		4	Réduire et améliorer la qualité des effluents industriels
B1	Préserver, restaurer et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du bassin versant du Galion	5	Restaurer, entretenir et mettre en valeur les milieux aquatiques
		6	Mettre en œuvre un programme intégré de préservation et de gestion des zones humides
		7	Mettre en valeur le patrimoine culturel et développer une offre éco-touristique
		8	Rétablir les continuités écologiques sur le bassin versant
B2	Sensibiliser, prévenir et protéger les habitants et activités contre les risques d'inondation	9	Améliorer le fonctionnement hydraulique des ouvrages sur le bassin versant
B3	Assurer la satisfaction des usages dans une gestion équilibrée de la ressource, respectueuse des espèces aquatiques	10	Améliorer la qualité des eaux prélevées et l'adduction en eau potable
		11	Maîtriser les prélèvements dans les cours d'eau et lutter contre les gaspillages
		12	Améliorer la connaissance sur les équilibres quantitatifs
C	Sensibiliser la population, les acteurs socio-économiques et renforcer la gouvernance	13	Améliorer les connaissances sur l'état des milieux aquatiques
		14	Former les acteurs socio-économiques à la protection de l'environnement
		15	Faire vivre le contrat de rivière

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

D'adopter les termes du projet de Contrat de rivière du Galion

Article 2 :

D'autoriser le Président à signer ledit Contrat de rivière du Galion.

Article 3 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

Vote

Pour :08

Contre :00

Abstention:00

Abstention déclarée :00

Non votant :00

ADOPTE

Pour extrait certifié conforme
Fait à Marigot, le 30 MARS 2020

Le Président

Alfred MONTHIEUX

